

**Classification
des
employeurs**Code d'UC
3011-000**Chaudières et échangeurs chaleur**

Statut

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

Portée

Les activités commerciales consistent en la fabrication de chaudières et leurs pièces ainsi qu'en la fabrication des échangeurs de chaleur, notamment ceux utilisés pour produire de la vapeur d'origine nucléaire.

Cette catégorie comprend aussi la production des produits suivants :

- les chaudières ignitubulaires;
- les échangeurs de chaleur industriels (sauf de climatisation et de réfrigération);
- les chaudières aquatubulaires.

L'entretien ou la réparation de machines et de matériel industriels *mobiles* relevant de cette UC sont considérés comme liés aux activités de fabrication.

Les activités ponctuelles d'entretien ou de réparation sont incluses dans les activités auxiliaires et ne sont pas classifiées séparément.

Sont exclus les contrats en vue d'entretenir ou de réparer des machines et du matériel industriels fixes dont la fabrication relève de cette UC, qui sont classifiés dans le document [I-933-08](#)~~G-707-05~~, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*.

Remarque

Les activités sur place de montage, de levage, d'installation, de démontage, d'enlèvement ou de réinstallation de matériel et de machinerie fixes de grandes dimensions dont la fabrication relève de cette UC sont classifiées séparément, conformément au document G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*.

Par *mobile*, on entend ce qui nécessite de la mobilité (par autopropulsion ou transport) pour fonctionner. Par *fixe*, on entend ce qui est fixé en permanence ou monté en place.

Renvoi

D-403-03, *Autres machineries et équipements*

D-460-03, *Petits appareils électriques*

~~G-707-05, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*~~

G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*

[I-933-08](#)~~G-707-05~~, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*